

Document  
d'Information  
Communal  
sur les Risques  
Majeurs



édition 2010

JARDRES



# *Le mot du Maire*

## PREVENIR ET INFORMER

Les risques industriels, les accidents liés aux transports des matières dangereuses, les tempêtes et les aléas climatiques nous ont conduits à élaborer le DICRIM : Document d'Information sur les Risques Majeurs.

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM est un document qui évalue l'ensemble des risques majeurs potentiellement présents sur notre commune. Il est réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui la concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vous informe également sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si l'une des catastrophes se produisait.

Le respect de ces consignes est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

De manière complémentaire, un plan communal de sauvegarde (PCS) va être mis en place permettant de recenser et d'organiser les moyens de secours sur le territoire de notre commune, en cas d'événements graves.

Les établissements recevant du public ont quant à eux la charge d'élaborer la mise en sécurité de leurs employés et visiteurs.

Prenez connaissance de ces informations que vous pourrez consulter intégralement à la mairie et sur le site Internet : [www.jardres.fr](http://www.jardres.fr).

Une brochure détachable sera insérée dans le bulletin municipal 2011.

Le Maire,  
Jean-Luc MAERTEN

# SOMMAIRE

<b>Organigramme</b>	<b>page 2</b>
<b>Qui fait quoi?</b>	<b>page 3</b>
<b>Les rôles</b>	<b>page 4</b>
<b>Cartographie des risques</b>	<b>page 5</b>
<b>Le risque nucléaire</b>	<b>pages 6 - 7</b>
<b>Le risque transport de matières dangereuses</b>	<b>pages 8 - 9</b>
<b>Le risque activités industrielles</b>	<b>pages 10 - 11</b>
<b>Le risque mouvement de terrain</b>	<b>pages 12 - 13</b>
<b>Le risque climatique</b>	<b>pages 14 - 15</b>
<b>La vague de chaleur</b>	<b>page 16</b>
<b>La vague de froid</b>	<b>page 17</b>
<b>Mesures préventives</b>	<b>page 18</b>

## NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

- POMPIERS : 18 ou 112
- GENDARMERIE : 17
- SAMU : 15

# ORGANIGRAMME

## Directeur des Opérations de Secours

Le maire ou son représentant

Réflexion et décision

## Poste de commandement

### Ses fonctions :

Centraliser les informations

Préparer les décisions

Assurer la communication avec la préfecture,  
et les services compétents de l'Etat

### Cellule de transmission et accueil téléphonique

Met en place les transmissions,  
Assure un standard téléphonique.

### Cellule PC et communication

Analyse de la situation,  
Définition des tâches à accomplir,  
Engagement des moyens,  
Informe la population,  
Informe le préfet,  
Relation avec les médias.

### Cellule logistique

Recensement des moyens,  
humains et matériels,  
Engagement des services  
de proximité en cas de besoin,  
Organisation de l'évacuation  
logement d'urgence  
et ravitaillement.

Si un accident technologique ou naturel survient, il faut réagir vite pour sauvegarder des vies,  
diminuer les dégâts et limiter les dégradations sur l'environnement.

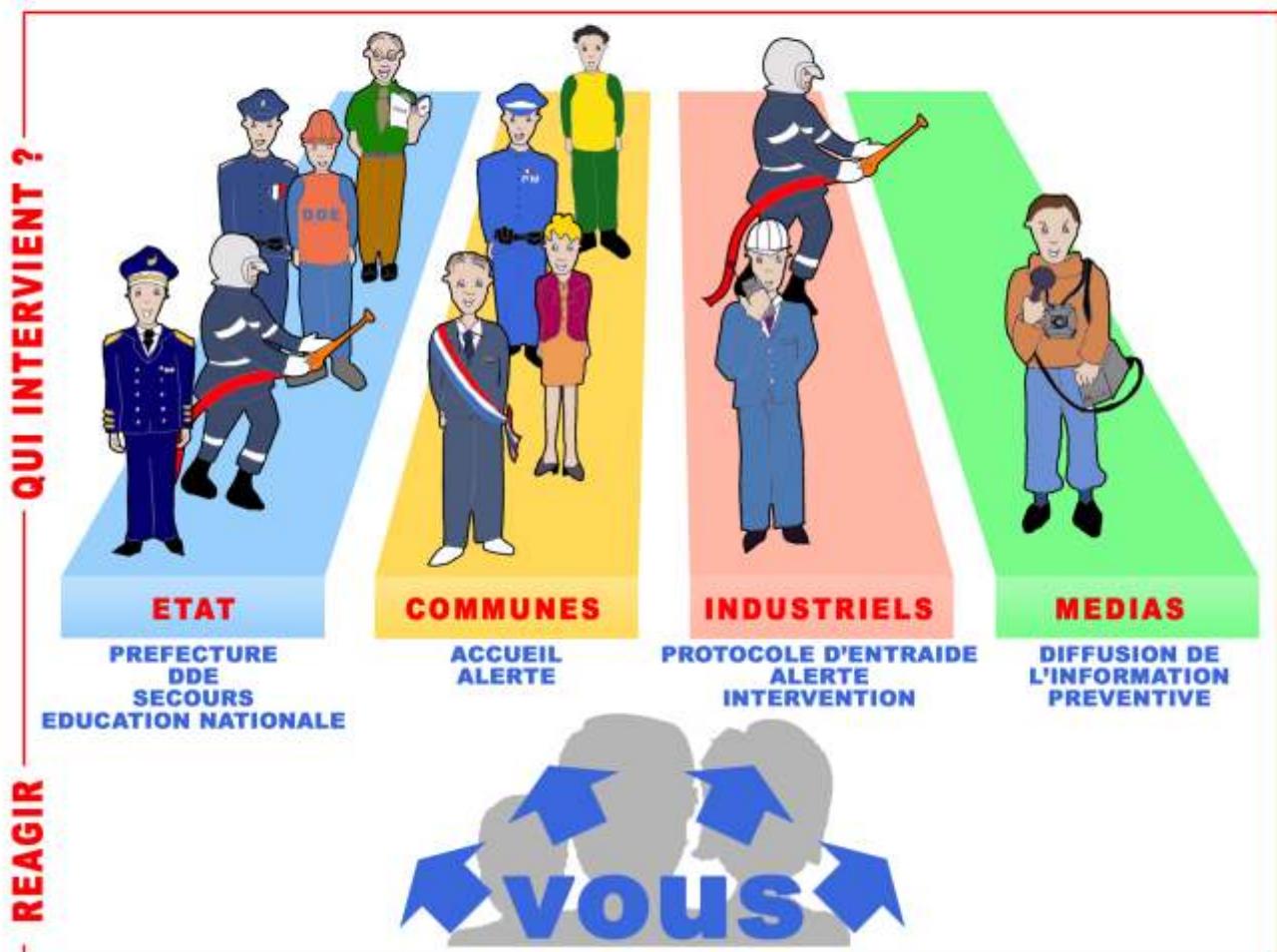
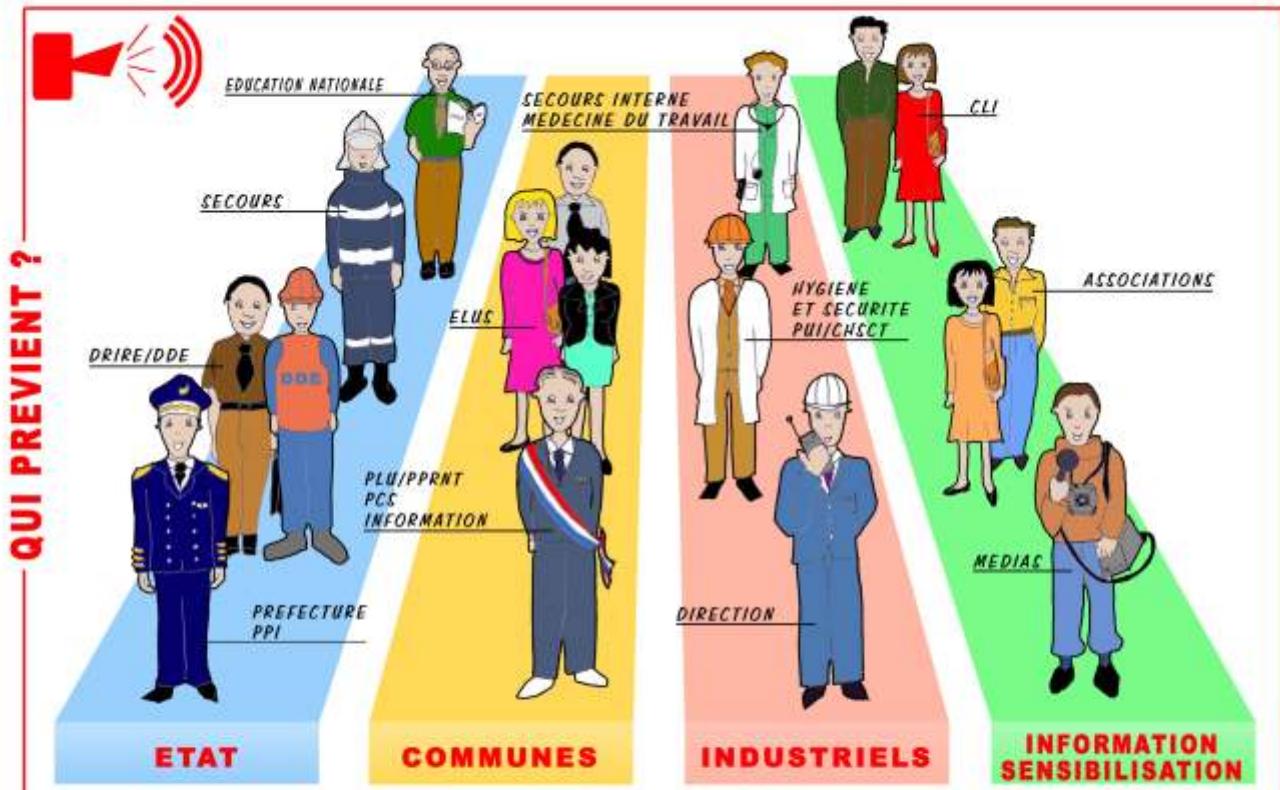
La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
permettra de savoir précisément quoi faire et comment faire.

Ce plan déclenché par le maire ou son adjoint prévoit :

- l'activation de cellules de crise (transmission, évaluation et logistique),
  - la transmission des informations aux services d'Etat,
  - la coordination avec les services de secours extérieurs.

# QUI FAIT QUOI ?

## DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION SELON LE RISQUE



# LES RÔLES



1

## SECOURS

Connaissent les installations et les produits  
Participent aux exercices préventifs  
Interviennent en cas d'accident



## EDUCATION NATIONALE

Informe les enseignants et les enfants sur les risques  
Forme à la réaction  
Organise les PPMS



## MEDIAS

Participant à la diffusion de l'information préventive  
Transmettent les consignes des autorités en cas d'accident

## CLI

Organise la concertation sur les risques industriels

## ASSOCIATIONS

Représentent la population dans les organismes de concertation



2

Appliquez les bons réflexes en cas d'alerte



## DIRECTION

Définit les procédures  
Etudie les retours d'expérience des accidents et incidents  
Réalise des audits  
Forme les personnels à la sécurité  
Communique vers l'extérieur  
Organise le POI ou PUI

## HYGIENE & SECURITE

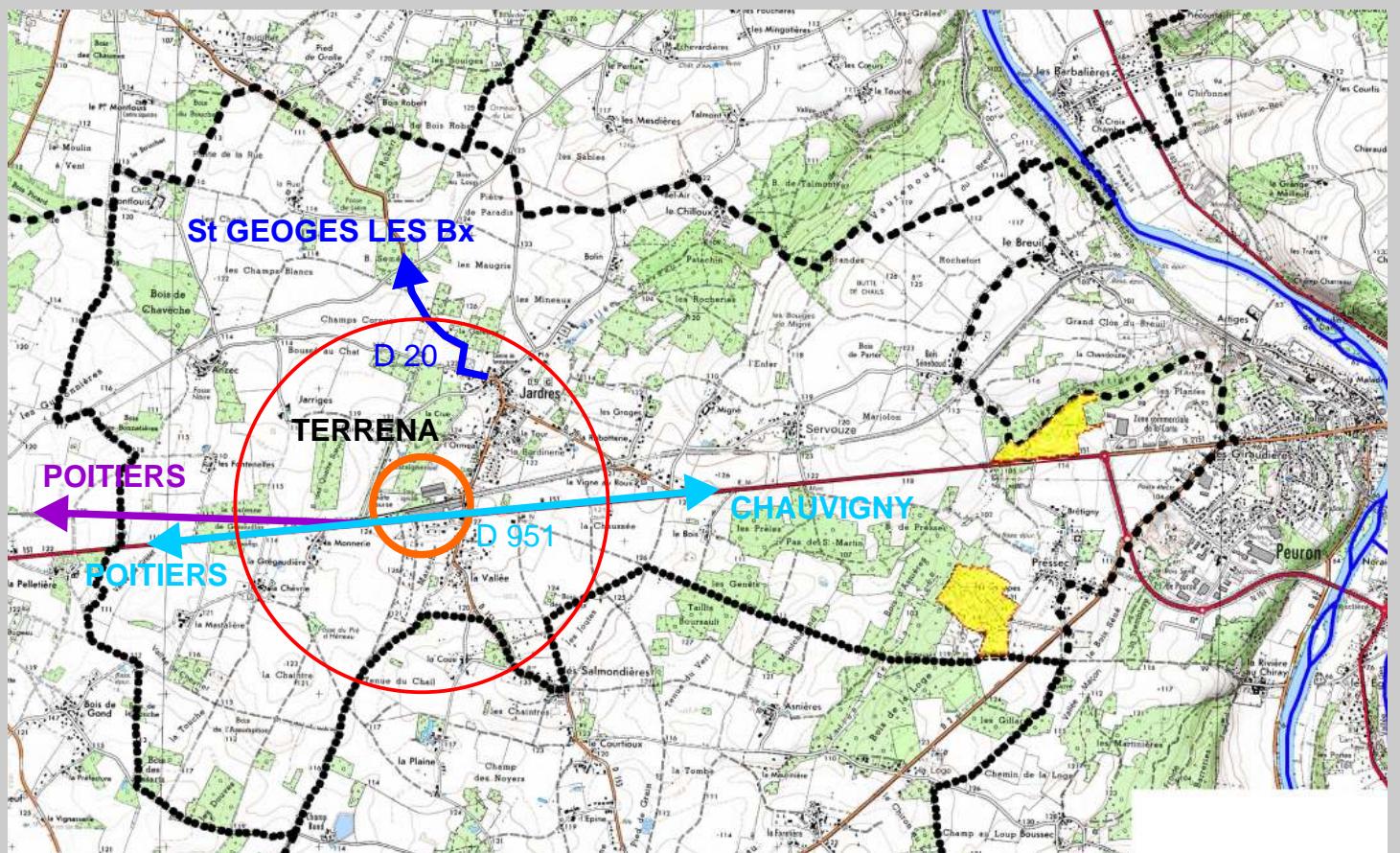
Inspecte et contrôle les installations  
Assure la maintenance préventive  
Maîtrise l'ingénierie  
Réalise des études (dangers, impacts, risques professionnels)

## MEDECINE DU TRAVAIL

Suit la santé du personnel



# CARTOGRAPHIE DES RISQUES

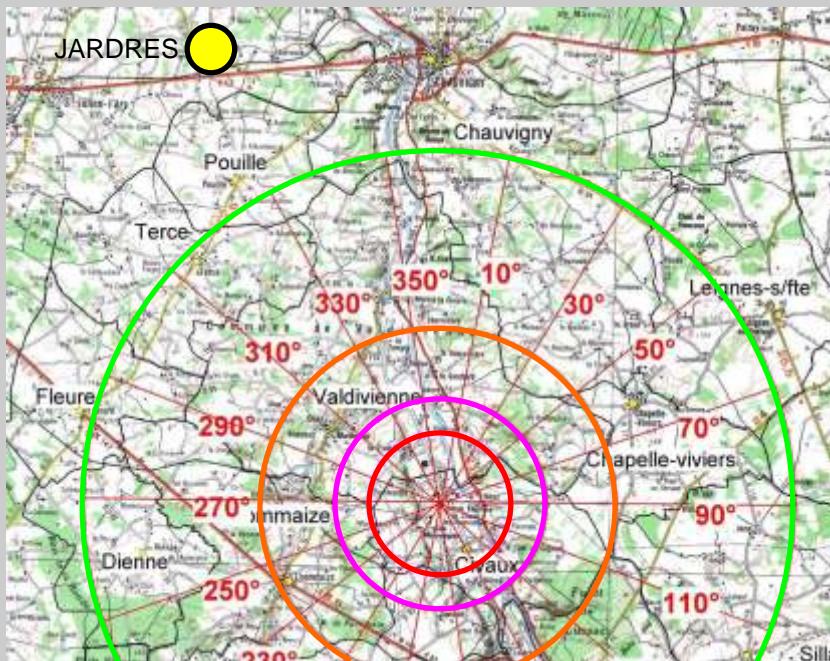


## LÉGENDE

- Route à risque
- Route à convoi exceptionnel
- Voie SNCF Jardres - Poitiers
- Site industriel à risque
- Rayon SEVESO
- Carrières

# LE RISQUE NUCLÉAIRE

## CARTE



### LEGENDE

- Rayon 1 km
- Rayon 2 km
- Rayon 5 km
- Rayon 10 km

## À SAVOIR

### Qu'est ce que le risque nucléaire ?

Il provient d'accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- Lors d'accident de transport, car des sources radioactives sont quotidiennement transportées par route, rail, ou encore par avion (aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192 par exemple),
- Lors d'utilisation médicales ou industrielles de radioéléments, tels que les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes),
- En cas de dysfonctionnement grave sur la centrale électronucléaire de Civaux.

### Comment se manifeste t il ?

L'accident le plus redouté est un dysfonctionnement dans une centrale nucléaire de production d'électricité dû à un défaut de refroidissement du cœur du réacteur nucléaire. Les centrales françaises ont été conçues pour que l'enceinte qui contient le réacteur, résiste à toutes les contraintes résultant d'un accident grave pendant au moins 24 heures. Au delà si la pression dans l'enceinte augmente, au risque de dépasser la limite de résistance, il peut être nécessaire de dépressuriser l'enceinte en faisant un rejet dans l'atmosphère à travers des filtres destinés à retenir la majeure partie de la radioactivité.

### Quelles sont les mesures de sauvegarde et de secours ?

- Une formation du personnel à la sécurité,
- Un contrôle permanent de l'installation et de ses rejets,
- L'information de la population, les mesures effectuées dans l'environnement sont en permanence consultables sur le site Internet de l'IRSN : [www.teleray.irsn.org](http://www.teleray.irsn.org),
- L'élaboration des plans de secours,
- La distribution des comprimés d'iode auprès de la population habitant dans un rayon de 10 km autour de la centrale. Seul le Préfet est habilité à ordonner la prise de comprimés d'iode. Cet iode stable se fixe sur la thyroïde, la sature et évite que l'iode radioactif inhalé par respiration se fixe sur celle-ci provoquant une irradiation.

Il est inutile de prendre de l'iode à l'avance ou de prendre des comprimés plus que nécessaire. La prise d'iode diffère en fonction de l'âge de chacun. Adulte (homme et femme), femme enceinte ainsi que les enfants ayant plus de 12 ans : **1 comprimé** à dissoudre dans une boisson (eau, lait ou jus d'orange), enfant de 3 à 12 ans : **½ comprimé** à dissoudre. Nourrisson jusqu'à 36 mois : **¼ comprimé** à dissoudre dans une boisson (biberon de lait ou de jus de fruit)



# LE RISQUE NUCLÉAIRE

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz  
R.E.C : 103.7 Mhz.



Se mettre à l'abri dans un bâtiment clos.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Couper le gaz et l'électricité.

### Ne pas faire pendant l'alerte



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### Dès le signal d'alerte :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ( ne pas rester dans son véhicule),
- Fermer les portes et fenêtres,
- Ecouter la radio ou la télévision : France Bleu Poitou : 87.6 Mhz 106.4Mhz, à défaut France Inter ou autres stations de Radio France, R.E.C 103.7 Mhz, France 3,
- Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille ( ils sont protégés eux aussi),
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer le réseau,
- Prendre le comprimé d'iode si le Préfet en donne l'ordre.

### Ce que l'on peut faire, sauf avis contraire du Préfet :

- Consommer l'eau du robinet,
- Consommer les aliments disponibles dans l'habitat.

### En cas d'évacuation :

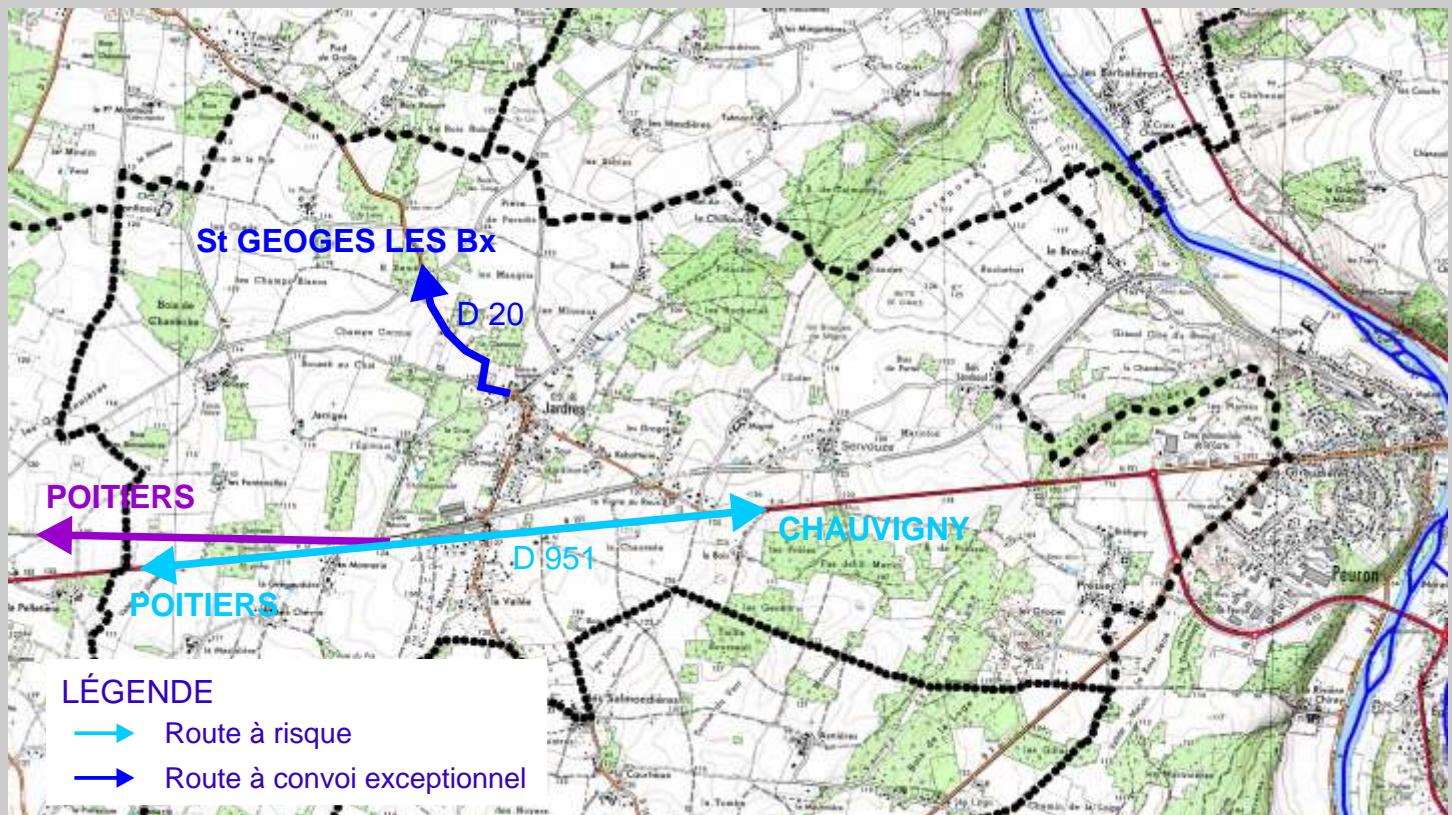
- Rassembler dans un sac bien fermé vêtements, chaussures, affaires de toilette et de nuit, médicaments en cas de traitements habituels,
- Se munir de ses papiers et objets de valeur,
- Fermer la porte à clef,
- Se diriger vers un des centres de regroupement désignés par le Préfet, dans sa famille ou chez des amis habitant au delà du périmètre des 10 km.

### Après l'alerte :

- Suivre exactement les consignes données par la Préfecture en fin d'alerte. La population est avertie par un signal sonore de 30 secondes diffusé par les sirènes et les véhicules. Les médias avertissement la population.

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## CARTE



## À SAVOIR

### Qu'est ce que le risque "transport de matières dangereuses" ?

Le risque "transport de matières dangereuses", ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations.

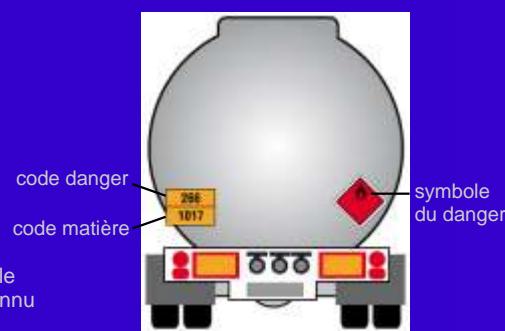
En France et de manière générale en Europe, les transports de matières dangereuses sont entourés d'un maximum de mesures de précaution.

### Les accidents par la route et leurs conséquences :

Les accidents sont relativement peu nombreux, mais lorsqu'ils surviennent, ils font peser des risques très importants sur les personnes et sur l'environnement d'autant que les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être répertorié en 9 catégories :

- 1 Matières et objets explosifs
- 2 Gaz inflammables (ex : Butane)
- 3 Liquides inflammables (Essence)
- 4 Solides inflammables (Charbon)
- 5 Comburants peroxydes (Engrais)
- 6 Matières toxiques (Chloroforme)
- 7 Matières radioactives (Uranium)
- 8 Matières corrosives (Acides)
- 9 Dangers divers (Piles ou Lithium)

Connaître le code de danger identifiable à l'arrière du véhicule (parfaitement connu des Sapeurs Pompiers).



**La prévention :** le risque TMD est décliné aussi dans un document de la Préfecture qui s'appelle le Plan TMR. Il y est notamment décrit les notions de périmètres de sécurité et de déviations.

La prévention repose en matière de transports sur deux catégories d'obligations auxquelles sont soumis les acteurs du transport :

- La réglementation concernant l'autorisation de création ou de mise en exploitation des infrastructures de transport,
- Les règlements nationaux ou internationaux de transport de marchandises dangereuses par route sont soumis aux prescriptions de l'arrêté ministériel, dit arrêté ADR.

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz  
R.E.C : 103.7 Mhz.



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Prendre une douche.

### Ne pas faire pendant l'alerte



**Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**  
Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer pas et éviter toutes étincelles ou flammes.

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### Pendant l'alerte :

#### *Si vous êtes témoin d'un accident :*

- Prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de police ou de gendarmerie (17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation...), la nature du produit si possible à l'aide des pictogrammes précédents ainsi que le nombre approximatif de victimes.
- Ne pas fumer .

#### *En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir :*

- Evacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 m le plus rapidement possible et vous retirer ou vous protéger des fumées dégagées.

#### *En cas de nuage toxique :*

- Fuir selon l'axe perpendiculaire au vent,
- S'enfermer rapidement dans un bâtiment en calfeutrant les ouvertures,
- S'éloigner des portes et des fenêtres,
- Se laver en cas d'irritation et si possible vous changer,
- Respirer au travers d'un linge mouillé,
- Ne pas fumer,
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école,
- Ne pas téléphoner.

#### *Après l'alerte :*

- Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations.

code danger

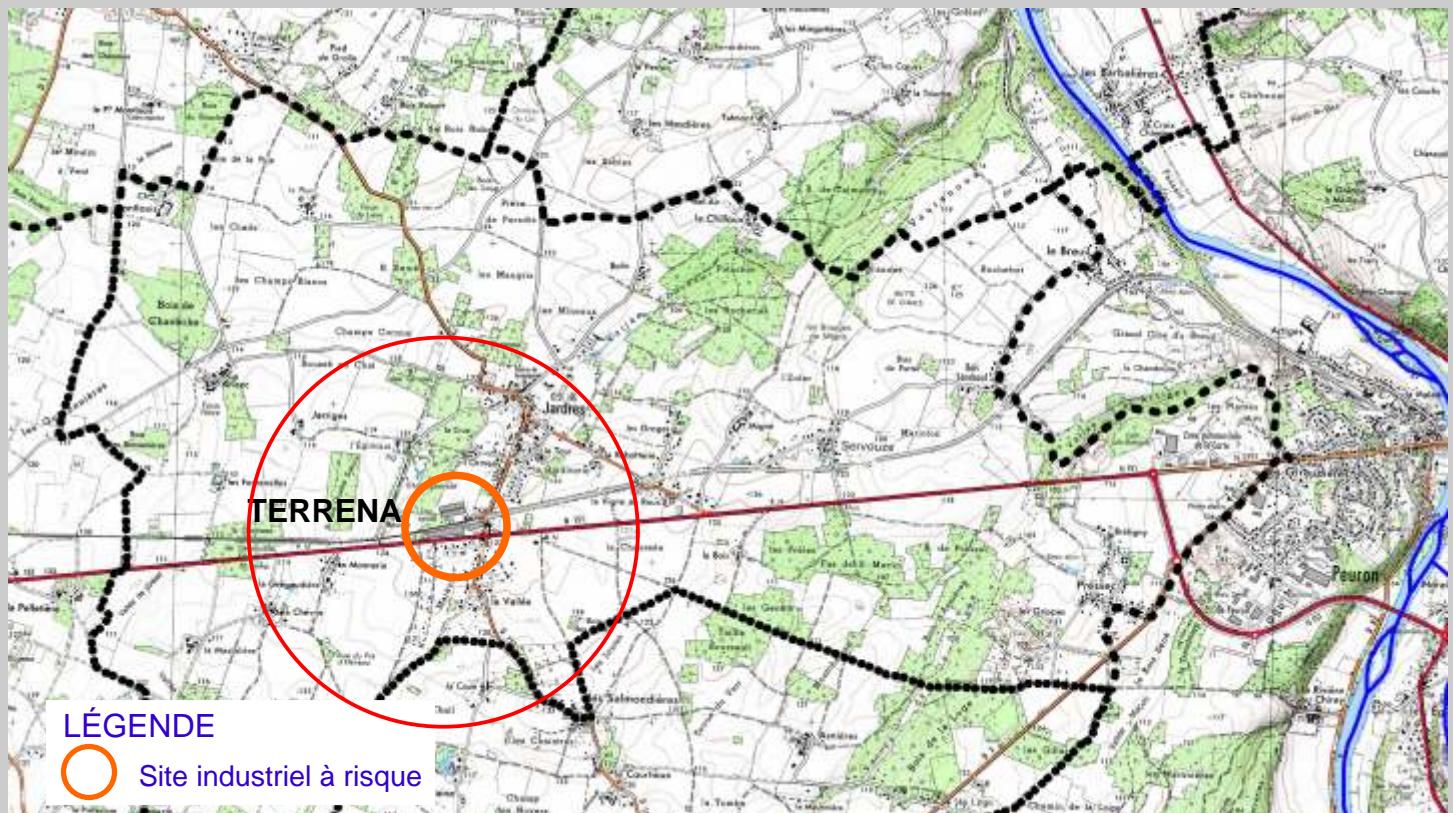
266

code matière

1017

# ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

## CARTE



## À SAVOIR

### Qu'est ce que le risque "industriel" ?

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.

### Mesures prises dans la commune

- **Réglementation rigoureuse** impose aux industriels des étude d'impact, des études de dangers, des mesures préventives à mettre en place (réduction à la source, formation des salariés,...),
- **Plans de secours** internes réalisés par les industriels (Plan d'Opération Interne-POI), et pour les établissements soumis à la réglementation SEVESO, des plans de secours externes établis par le Préfet (Plan Particulier d'Intervention PPI),
- **Contrôle régulier** des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE),
- **Maîtrise de l'urbanisme** afin de limiter ou d'interdire de nouvelles constructions autour de ces établissements (prise en compte du risque industriel dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision),
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS),
- **Réunions publiques** organisées en mars dernier pour les riverains de ces établissements, et distribution de plaquettes d'information réalisées conjointement par les industriels concernés et les services de l'État.

# ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz  
R.E.C : 103.7 Mhz.



Se mettre à l'abri dans un bâtiment clos.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Couper le gaz et l'électricité.

### Ne pas faire pendant l'alerte



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### Pendant l'alerte :

- Prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de police ou de gendarmerie (17) en précisant le lieu et la nature de l'incident.

### En cas de nuage toxique :

- Fuir selon l'axe perpendiculaire au vent,
- S'enfermer rapidement dans un bâtiment en calfeutrant les ouvertures,
- S'éloigner des portes et des fenêtres,
- Se laver en cas d'irritation et si possible vous changer,
- Respirer au travers d'un linge mouillé,
- Ne pas fumer,
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école,
- Ne pas téléphoner.

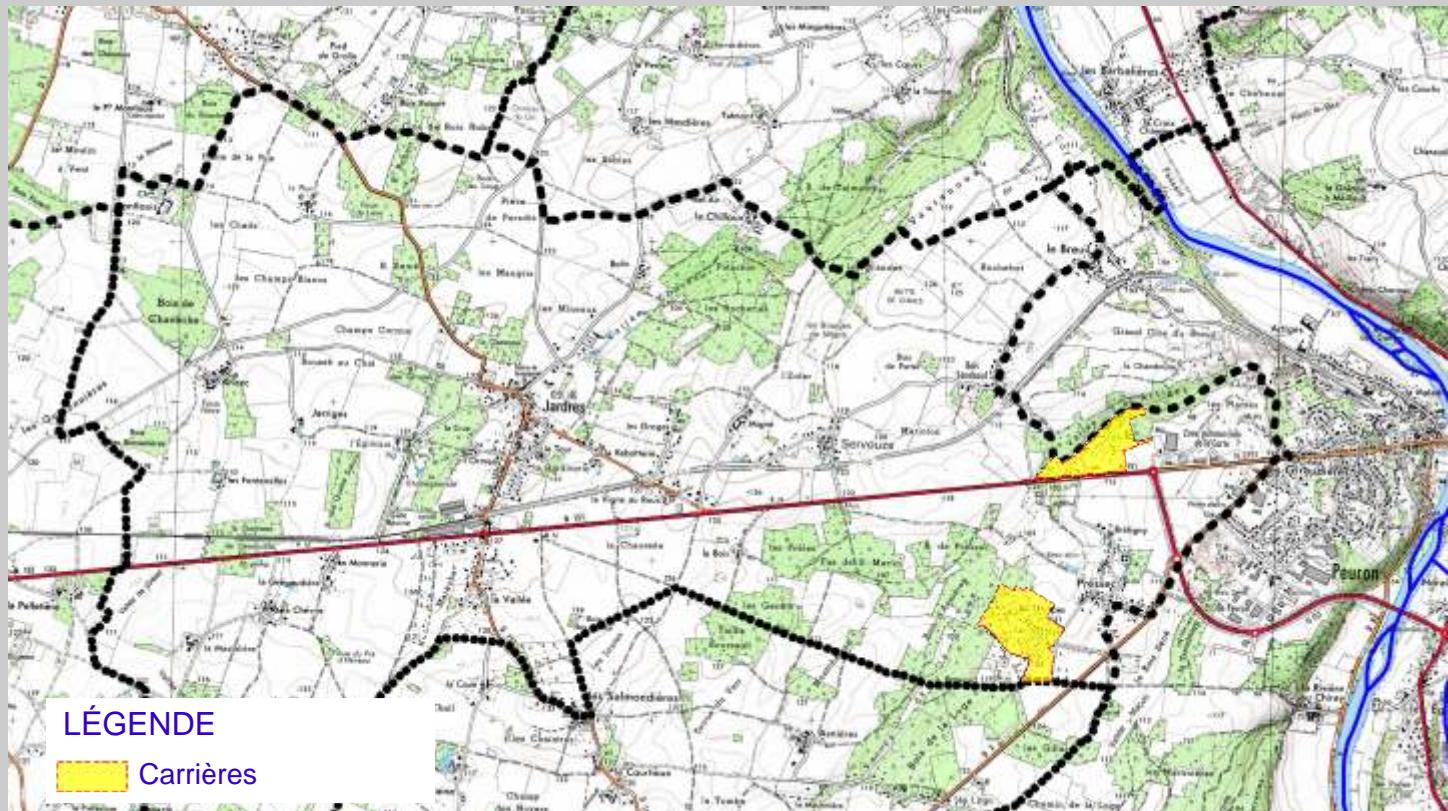
### Après l'alerte :

- Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations.



# MOUVEMENT DE TERRAIN LIÉ AUX CARRIÈRES

## CARTE



## À SAVOIR

### Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou de sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (fontes des neiges, pluviométrie anormalement forte...) et de l'homme (terrassement, exploitation de matériaux...). Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

Il peut se manifester par l'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...).

### Information préventive :

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Il appartient donc aux maîtres d'ouvrages d'en tirer parti et d'affiner l'analyse aux terrains sur lesquels ils envisagent des constructions, afin de concevoir celles-ci en conséquences.

### Les risques en cas de glissements de terrain, de cavités souterraines et d'éboulements rocheux :

- Conséquences pour la population : chutes, enfouissement, coupures d'électricité plus ou moins longues, risque d'effondrement de bâtiments peu solides
- Conséquences pour l'environnement : pollution des eaux, des sols et de la végétation par rupture de conduites souterraines, érosion des sols, éboulement, déplacements de masse.
- Conséquences économiques : dégâts sur le bâti (fissures, déformations...), coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques.



# MOUVEMENT DE TERRAIN LIÉ AUX CARRIÈRES

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



**Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.**  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz + R.E.C : 103.7 Mhz.



**A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.**



**Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres.**  
**Ne pas prendre l'ascenseur.**

### Ne pas faire pendant l'alerte



**Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.**



**Ne pas stationner sous les lignes électriques.**



**Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.**



**Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**  
**Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.**

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### Pendant l'alerte :

- S'éloigner le plus vite possible des constructions,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### Après l'alerte :

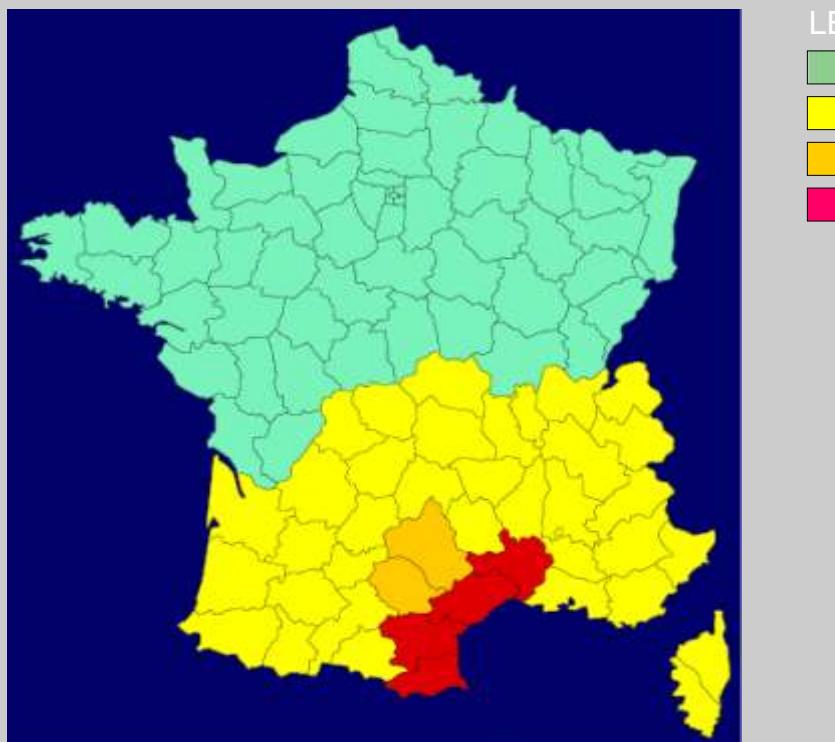
Evaluer les dommages et se renseigner auprès de votre assureur,  
Informer les autorités compétentes : mairie, police, gendarmerie, pompiers...  
Mairie : **05.49.56.70.56**  
Gendarmerie : 17  
Pompiers : **18 ou 112**  
Se mettre à disposition des secours.



aléas climatiques

# LE RISQUE CLIMATIQUE

## CARTE



## À SAVOIR

### L'alerte météorologique

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. Si le département est en orange, un phénomène météo dangereux est prévu, la vigilance est de rigueur.

S'il est rouge le phénomène météo prévu est caractérisé comme dangereux et exceptionnel : la vigilance absolue s'impose.

**niveau 1 : Pas de vigilance particulière.**

**niveau 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique :**  
des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex : orage d'été) sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

**niveau 3 : Soyez très vigilant :**

des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

**niveau 3 : Une vigilance absolue s'impose :**

des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



aléas climatiques

# LE RISQUE CLIMATIQUE

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



**Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.**  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz  
R.E.C : 103.7 Mhz.



**Se mettre à l'abri et évitez toutes activités extérieures.**



**Fermer les volets, les fenêtres et les portes.**

### Ne pas faire pendant l'alerte



**Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.**



**Eviter de prendre votre voiture.**



**Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.**



**Ne pas stationner sous les lignes électriques.**



**En cas de tempête, de précipitations et de vents violents : surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**  
**Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.**

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### préparez vous (danger probable ou effets modérés)



**PRÉCIPITATIONS**  
Limitez vos déplacements.  
Ne vous engagez pas sur une voie inondée.  
Respectez les déviations mises en place.  
Risque d'inondation.



**ORAGES**  
Evitez d'utiliser les téléphones et appareils électriques.  
Ne vous abritez pas sous des arbres.  
Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.  
Limitez vos déplacements.



**VENTS**  
Risque d'obstacle sur les voies de circulation.  
Risque de chutes de branches et d'objets.  
Fixez les objets susceptibles d'être emportés.  
Limitez vos déplacements.



**NEIGES**  
Soyez vigilants et prudents si vous devez absolument vous déplacer.  
Privilégiez les transports en commun.  
Munissez vous d'équipements spéciaux si vous devez vous déplacer.  
Renseignez vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière.



**CHALEUR**  
Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.  
Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.  
Buvez fréquemment et abondamment même sans soif  
Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h et 17h).

### protégez vous (danger très probable ou effets importants)



**FORTES PRÉCIPITATIONS**  
Evitez les déplacements.  
Ne traversez pas une zone inondée.  
Suivez les conseils des autorités publiques.  
Risque d'inondation important.



**ORAGES VIOLENTS**  
Evitez d'utiliser les téléphones et appareils électriques.  
Evitez les déplacements.  
Mettez vous à l'abri les objets sensibles au vent.  
Risque d'inondation important.



**VENTS VIOLENTS**  
Risque de chutes de branches et d'objets.  
Voies impraticables.  
N'intervenez en aucun cas sur une toiture et ne touchez pas des fils électriques tombés au sol.  
Evitez les déplacements.



**NEIGES ABONDANTES**  
Routes impraticables et trottoirs glissants.  
Evitez les déplacements.  
Mettez vous à l'écoute de vos radios locales.  
Protégez vos canalisations d'eau du gel.



**FORTE CHALEUR**  
N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.  
Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.  
Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.  
Buvez fréquemment et abondamment même sans soif  
Prenez des nouvelles de vos voisins s'ils vivent seuls et sont âgés.  
Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h et 17h).



vague de chaleur

# VAGUE DE CHALEUR

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



**Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.**  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz  
R.E.C : 103.7 Mhz.



**Se mettre à l'abri et éviter toutes activités extérieures. Rester au frais.**



**Fermer les volets, les fenêtres et les portes.**



**Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.**



**Boire régulièrement même sans soif et continuer à manger.**



**Demander conseil à votre médecin ou pharmacien.**

### Ne pas faire pendant l'alerte



**Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.**



**Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.**

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### Pendant la vague de chaleur :

#### **Protégez vous de la chaleur**

- Évitez sorties et activités physiques (sport, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes (entre 12h et 17h),
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers et amples, de couleur claire,
- Fermez les volets / rideaux des façades exposées au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
- Ouvrez les la nuit, en provoquant des courants d'air.

#### **Rafraîchissez vous**

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièce fraîche, supermarchés, cinémas, musées...),
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur, gant de toilette ou vêtements humides).

#### **Buvez et continuez à manger**

- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif,
- Ne consommez pas d'alcool,
- Mangez comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

#### **Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien**

- Surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

#### **N'hésitez pas à aider et à vous faire aider**

- Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal,
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

#### **Si une personne est victime d'un coup de chaleur appelez immédiatement les secours en composant le 15**

- Mettez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.



# VAGUE DE FROID

## LES BONS RÉFLEXES

### Faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz  
R.E.C : 103.7 Mhz.



Se mettre à l'abri et éviter toutes activités extérieures.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.

### Ne pas faire pendant l'alerte



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Eviter de prendre votre voiture.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.



Monter en aucun cas sur un toit pour le dégager.

## CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

### Pendant la vague de froid :

#### A la maison

- Abritez vous dans un abri dur (les toits fragiles risquent de s'écrouler sous le poids de la neige),
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO),
- Ecoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant).

#### Pour votre sécurité

- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager,
- Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige.

#### Pour votre santé

- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides,
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains),
- Evitez les efforts brusques,
- Pas de boissons alcoolisées.

#### Si vous devez absolument vous déplacer

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation,
- Signalez votre départ et la destination à des proches,
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...),
- Soyez très prudents et vigilants,
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations,
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé,
- Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité,
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté. Éteignez votre moteur et attendez les secours,
- Soyez vigilant et signalez au 115 toute personne sans domicile.

# QUELQUES SIMPLES MESURES PRÉVENTIVES PERMETTENT DE MIEUX RÉAGIR EN CAS DE CATASTROPHE :

## EN CAS D'EVACUATION

- Si l'on vous demande de le faire, coupez l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile.
- Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur, sauf consignes contraires.
- Emportez vos petits objets de valeur et vos papiers, sans vous encombrer indûment.
- Emportez avec vous vos animaux de compagnie.
- Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous.
- Dirigez-vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé. Ne prenez pas de raccourcis, car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses.
- Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille.

## QUE FAIRE APRES UNE CATASTROPHE

**Vérifiez l'état de votre domicile. Voyez jusqu'à quel point votre maison a été endommagée et contactez votre assurance.**

- Utilisez une lampe de poche, évitez de gratter une allumette ou d'allumer les lumières s'il y a des dommages quelconques ou une odeur de gaz. Si vous repérez une odeur de gaz, fermez la valve principale d'alimentation en gaz, ouvrez les fenêtres et faites sortir tout le monde au plus vite.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'incendie ou de risque d'incendie ni d'autres dangers.
- Épongez tous les liquides qui se sont renversés : les médicaments, l'eau de Javel, l'essence ou toute autre substance inflammable. Portez toujours des vêtements protecteurs et en cas de fuites ou de déversements majeurs, ayez recours à de l'aide professionnelle.
- Enfermez vos animaux domestiques dans un endroit sécurisé. Voyez si vos voisins ont besoin d'aide, notamment si ce sont des personnes âgées ou handicapées.



# LES BONS RÉFLEXES

## QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz + R.E.C : 103.7 Mhz.



Ne pas téléphoner, libérez les lignes pour les secours.



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

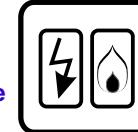
## LE RISQUE NUCLÉAIRE



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche. (De préférence dans une pièce sans fenêtre).



Couper le gaz et l'électricité.

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Prendre une douche.

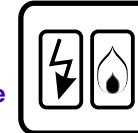
## ACTIVITÉS INDUSTRIELLES



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche. (De préférence dans une pièce sans fenêtre).



Couper le gaz et l'électricité.

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Fuir latéralement par rapport à l'éboulement.



Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur.



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

## VAGUE DE CHALEUR



Se mettre à l'abri et évitez toutes activités extérieures. Rester au frais.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.



Boire régulièrement même sans soif et continuer à manger.



Demander conseil à votre médecin ou pharmacien.

## VAGUE DE FROID



Se mettre à l'abri et éviter toutes activités extérieures.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Eviter de prendre votre voiture.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.



Monter en aucun cas sur un toit pour le dégager.



DOCUMENT  
!  
A DÉTACHER ET A CONSERVER





Mairie  
3 rue de la Mairie  
86 800 Jardres

Tél. 05 49 56 70 56  
Fax. 05 49 01 04 02

[www.jardres.fr](http://www.jardres.fr)  
[jardres@cg86.fr](mailto:jardres@cg86.fr)